



## Certifiact de natioanalité

Par **faycalb**, le **13/11/2013** à **13:30**

re-bonjour maitre,  
ce qu'il y'a c'est que je ne sais pas si mon père est français ou non il n'a jamais chercher mais j'ai supposé que oui du fait que mon grand père paternel avait obtenu sa nationalité a l'Age de 11ans donc avant son mariage ,ce qui est sur c'est que mon grand père était toujours citoyen français jusqu'à sa mort puisque il percevais une pension de retraite 'jusqu'à l'année 1992 et il avait un passeport français , ma question maitre et de vous demander à quel admiration dois - je m'adressée pour confirmé la nationalité de mon grand père et l'éventuelle nationalité de mon père, encore merci infiniment pour votre réponse maitre

bien cordialement.

Par **domat**, le **13/11/2013** à **13:39**

bonjour,  
percevoir une pension d'un état ne vous donne pas la nationalité.  
tous les habitants des anciennes possessions françaises étaient français (avec des statuts différents)donc il est normal que votre grand père soit français jusqu'à l'indépendance de son pays.  
pour être français il faut que vous prouviez que votre père ou votre mère étaient français à votre naissance ou durant votre minorité.  
cdt